**PROCES VERBAL**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 7 septembre 2022 à 20h00**

Tous les membres en exercice sont présents à l’exception de Monsieur Lionel PREUD’HOMME excusé, qui donne procuration à Monsieur Emmanuel BOITEUX.

Secrétaire de la séance : M. Ludovic BARTHOULOT

Convocation du1er septembre 2022

Approbation à l’unanimité du compte-rendu de la séance du 27 juin 2022

**VENTE DES PARCELLES A COURCELLES**

Pour finaliser la vente de la maison sise au 1 Route de Chaux et suite aux modifications parcellaires le Conseil doit valider les biens à vendre ci-dessous :

|  |  |
| --- | --- |
| Parcelle I 26  | 2a 23ca (maison) |
| Parcelle I 70 | 0a 57ca  |
| Parcelle I 71 | 1a 35ca (garage) |

* Les frais de géomètre s’élèvent à 710.97 € TTC. A la charge de l’acquéreur
* Une clause d’exigence de réalisation de l’assainissement dans le délai d’un an après la vente devra figurer dans l’acte, sous peine d’annulation de la vente
* Un arrangement devra être trouvé pour le fioul contenu dans la cuve.

**CONTRAT D’ASSURANCE STATUTAIRE AVEC LE CDG25**

Le Centre de Gestion du Doubs a négocié un contrat groupé pour assurer les collectivités dans le cadre des absences du personnel, au taux de 1.50% de la masse salariale, à négocier pour 3 ans. Le conseil municipal autorise à l’unanimité la signature de ce contrat.

**BUDGET**

* La nomenclature budgétaire actuelle M14 passe, obligatoirement au 1er janvier 2024, à la nomenclature M57. Proposition est faite pour y adhérer au 1er janvier 2023 : accord unanime, au format développé.
* Ouvertures et modifications de crédits en fonctionnement :

Dépenses : 6218 = 2500 € Recettes : 7788 = 7500 €

 657341 = 5000 €

**DENEIGEMENT**

Présentation de deux devis pour le déneigement de la commune :

Entreprise Sandoz : Entreprise Girod :

350 €/passage 380 €/passage

 50 € Dampjoux 80 € Dampjoux

 60 € salage 15 €/km de salage

L’entreprise Sandoz est retenue pour effectuer, par contrat de 3 ans, le déneigement dans la commune.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MAICHE : TRANSFERT DE COMPETENCES**

L’examen des propositions de la CCPM pour le transfert de compétences se résume comme suit :

* Infrastructures de recharge de véhicules électriques : le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas accepter de participer à l’infrastructure et refuse par 10 voix contre et 1 abstention.
* Sites naturels d’escalade : Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce par 5 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention.

**CARTES JEUNES - RENOUVELLEMENT**

La carte jeune concerne les enfants de 11 à 18 ans ; 15 y sont éligibles dans la commune.

Le Conseil municipal, à l’unanimité, propose de reconduire l’opération au prix de 7 € la carte.

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

* Vente à Mr BOITEUX Jacky d’environ 10 stères de bois déraciné sur Valbracon au prix de 6 €/stère
* Le prochain passage de la déchetterie est fixé au vendredi 16 septembre prochain